



Droit de garde 11 novembre

Par cooks

Bonjour,

Je m'interroge sur l'organisation de la garde de ma fille pour la journée à venir du mercredi 11 novembre. J'en ai la garde principale et son père l'a les milieux de semaines paires du mercredi 12h30 au jeudi matin à la rentrée de l'école. Ce mercredi de semaine paire étant férié il n'y aura pas de centre de loisirs (où il l'a récupère habituellement). Monsieur a t il des droits dès le mardi soir sortie d'école ou est ce que je m'organise pour que le passage de bras se fasse à 12h30 le mercredi ?

Je vous remercie de vos réponse.

Christelle

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le jugement n'ayant rien précisé sur ce cas précis, il vous faut trouver un arrangement amiable avec le père. Evitez d'attendre le dernier moment.